

République Française
Département PUY DE DOME
COMMUNE DE MONTFERMY

Procès-verbal de séance
Séance extraordinaire du 10 mai 2025

L'an 2025 et le 10 mai à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de LONGCHAMBON Vladimir, Maire.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusé(s) : Mme CHARRETON Amandine, MM : FAURE Pascal, POURTIER Stéphane

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège, M. ARNAUD Daniel

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 6

Date de la convocation : 05/05/2025

Date d'affichage : 06/05/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Ordre du jour de la séance

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 AVRIL 2025
- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025. Reportée à une prochaine séance.

Décision du conseil municipal sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER).

A travers une projection de cartes jointes à cette demande de l'administration, M. le Maire explique qu'il s'agit d'identifier et de valider ces zones sur le territoire de la commune sur la base de l'étude sommaire fournie par le Cabinet d'études ALGOE choisi par la Communauté de communes.

La délibération devant être prise et rendue en ce début de mois de mai, explique l'urgence de ce conseil extraordinaire et allégé.

M. Guy LEMAÎTRE demande comment et quand a été établi ce document.

M. Daniel CONDAT estime que « l'Etat a travaillé sur ce dossier... lorsqu'il était plus argenté ! ». Il ajoute « un bureau d'études privé a ensuite été chargé de travailler sur les points habituels de ce secteur que sont le solaire thermique, l'hydroélectrique et le photovoltaïque ».

M. le Maire souligne que l'Etat a ensuite transféré ce travail aux Communautés de communes, « mais le manque prévisible de financements laisse croire en un abandon possible du projet d'étude sommaire proposé ».

Après débat et examen des documents fournis, le Conseil adopte à l'unanimité moins une voix cette question : Christiane CHAUVY estime que « tant que ce projet n'est pas suffisamment abouti, il est impossible de prendre position ».

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 10h22

En mairie, le 07/06/2025

Le Maire,

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire,

Guy LEMAÎTRE

Publication le : 12 JUIN 2025